

Maîtrise d'ouvrage (MOA) et Maîtrise d'Œuvre (MOE)

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Table des matières

Objectifs d'apprentissage	2
Introduction	2
La Maîtrise d'Ouvrage (MOA)	2
La Maîtrise d'Œuvre (MOE)	2
L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA)	3
Synthèse des responsabilités entre MOA, AMOA, MOE	3
Exemple 1 : un projet de réalisation de quinze livres numériques	4
Exemple 2 : Célébration des 50 ans de la société Profima	4
Conclusion	4
Références	5

Objectifs d'apprentissage

À l'issue de ce cours, vous serez en mesure :

- De comprendre le rôle de la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) dans un projet
- De comprendre le rôle de la Maîtrise d'Œuvre (MOE) dans un projet
- De comprendre le rôle de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans un projet
- D'associer les responsabilités de gestion de projet à ces différents acteurs

Introduction

Différents acteurs interviennent dans la gestion d'un projet. Le terme communément utilisé est « chef de projet » mais une définition plus fine de responsabilités en matière de conduite de projet est utile. Ces notions de Maîtrise d'Ouvrage (MOA) et Maîtrise d'Œuvre (MOE) viennent du secteur des travaux publics. Nous allons les expliquer, présenter une synthèse des responsabilités associées à chaque rôle et les illustrer avec des exemples concrets provenant de différents types de projet.

La Maîtrise d'Ouvrage (MOA)

Il s'agit de l'instigateur ou du commanditaire du projet, qui peut être une personne physique ou morale. La MOA définit les objectifs à atteindre, ainsi que le temps et le budget disponible. Elle rédige le Cahier des Charges qui retranscrit les besoins du client, valide les étapes intermédiaires et intervient au moment de la recette du projet, à savoir la livraison du résultat final.

NB. Il ne faut pas confondre le **client final du résultat d'un projet** et le **client d'un projet**. En tant que commanditaire du projet, c'est bien le « Maître d'Ouvrage » qui est le client du projet.

La Maîtrise d'Œuvre (MOE)

La MOE va réaliser le projet pour le MOA. Elle en est l'exécutant. Son rôle consiste à mettre en place les outils et les moyens nécessaires, à constituer l'équipe projet, manager cette équipe et rendre compte auprès de la MOA, en assurant l'atteinte des objectifs dans le respect du budget et du planning. MOE est souvent synonyme de « chef de projet ».

Astuce mnémotechnique pour vous aider à mieux retenir la distinction entre MOA et MOE. La responsabilité ultime pour un projet réside entre les mains de la MOA. **La lettre A vient avant la lettre E dans l'alphabet.** C'est simple, non ?

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA)

Dans certains cas, la MOA va s'appuyer sur un Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMOA), souvent dans le cas de projets qui demandent un haut niveau de technicité. La présence d'un AMOA va permettre à la MOA de se concentrer sur le pilotage stratégique du projet, en prenant en charge certaines tâches comme la contribution au Cahier des Charges, l'analyse et l'aide à la décision, la résolution de problèmes, le contrôle de la réalisation du Cahier des Charges, l'animation de l'équipe qui inclut le chef de projet (MOE).

Synthèse des responsabilités entre MOA, AMOA, MOE

MOA	AMOA	MOE
Initier le projet	Faire le lien entre la MOA et la MOE.	Exécuter le projet
Définir les objectifs du projet		Mobiliser les moyens nécessaires
Rédiger le Cahier des Charges	Contribuer à la rédaction du Cahier des Charges	Gérer les délais, la qualité, le coût
Définir les moyens (budget, temps)	Proposer des solutions aux problèmes rencontrés	Rendre compte à la MOA (ou à la AMOA le cas échéant)
Être l'interlocuteur du client externe (le cas échéant)	Contrôler la réalisation du Cahier des Charges	Livrer le résultat du projet
Piloter le projet du point de vue stratégique	Communiquer sur l'avancement et les résultats	
Acter la recette du projet (livraison du produit final)		

NB. En l'absence d'AMOA, les responsabilités de celle-ci sont assumées par la MOA qui peut décider d'en confier certaines (ex. résolution de problèmes, contrôle du Cahier des Charges) à la MOE tout en gardant la maîtrise stratégique du projet.

Tableau 1 : Synthèse des responsabilités entre MOA, AMOA et MOE

Exemple 1 : un projet de réalisation de quinze livres numériques

Entreprise : DigiBook. Petite structure d'édition qui débute dans l'édition numérique.

Le **client final** du résultat : les lecteurs des livres numériques

Le client du projet (**MOA**) : la directrice de collection

L'**AMOA** : la coordinatrice de production en charge de piloter la réalisation de l'ensemble des quinze livres numériques

MOE : trois chefs de projet, chacun en charge de cinq livres numériques

Équipe projet interne : infographistes, développeurs informatiques,

Acteurs métier (internes) : juriste (spécialiste de la propriété intellectuelle), responsable marketing,

Acteurs externes : auteurs de livres, relecteurs (en sous-traitance)

Exemple 2 : Célébration des 50 ans de la société Profima

Entreprise : Profima, PME de 40 salariés dans le secteur de l'entretien et du nettoyage.

Le **client final** du résultat : les salariés de l'entreprise, et par extension les clients de l'entreprise

Le client du projet (**MOA**) : la Directrice Générale de Profima

MOE : le chef de projet, en charge d'établir et d'exécuter le programme de célébrations

Équipe projet interne : volontaires identifiés parmi les salariés (affectés chacun pour 20% de leur temps pendant la durée du projet)

Acteurs métier (internes) : le service de communication

Acteurs externes : traiteur (en sous-traitance)

Conclusion

Dans ce cours nous avons vu les notions de Maîtrise d'Ouvrage (MOA), Maîtrise d'Œuvre (MOE) et Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) dans le cadre de la gestion d'un projet. Les responsabilités de chaque rôle ont été détaillées, comparées et illustrées par deux exemples.

Références

Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.

Tableaux

Tableau 1 : Synthèse des responsabilités entre MOA, AMOA et MOE	3
---	---